

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 juin 2008

Le Conseil Communautaire s'est réuni le trente juin deux mil huit, à 19 heures, salle de réunion de la Commune de Les Clérimois, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : Messieurs Marcel LEROY, Luc MAUDET, Madame Roselyne BEYAERT, vice-présidents ; Mesdames Anne-Marie PERARD, Oksana ONIS, Martine THERY, Sulianne STANIA, Mauricette PELLETIER (suppléante de M. Jean-Claude KOEHLER excusé), Mme Geneviève GIGOT (suppléante de M. Michel RENAULT excusé), MM. Jacques POISSON, Maurice SIMONNET, Edouard STANIA, Alain PUTHOIS, Jackie DERVOUT, Lionel GENIN, Daniel LAPOTRE, Michel MARTIN, Jérôme VINCENT (suppléant de M. Philippe CUISSARD excusé) formant la majorité des membres en exercice.

Assistaient comme auditeurs : Mesdames Trudy GUILLOT, Florence PERRICHE, Claudine SAVOURAT, Messieurs Fabrice MONGIN, Conseillers municipaux de « Les Clérimois », M. Marc JOLY, conseiller municipal de Chigy et M. Michel TISSIER.

Secrétaire de séance : Madame BEYAERT Roselyne

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président remercie la commune de Les Clérimois pour son chaleureux accueil.

Proposition d'adhésion de la commune de Foissy à la Communauté de Commune.

Le Président informe le Conseil Communautaire de la demande d'adhésion de la Commune de Foissy à la Communauté de Communes de la Vanne par délibération en date du 27 juin 2008.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte cette proposition. Le Président informe de la procédure légale relative à ce projet, et demande à chaque commune adhérente de délibérer à ce sujet puis de transmettre lesdites délibérations à la Communauté de Communes.

Travaux sur les Points d'Apports Volontaires (P.A.V.)

Le Président rappelle que des travaux avaient été prévus sur les Points d'Apports Volontaires. Cependant l'entreprise retenue n'a toujours pas exécuté ceux-ci. M. Luc MAUDET, Vice Président, a relancé l'entrepreneur. Celui-ci est disposé à intervenir.

La commune de « Les Sièges » souhaite modifier l'emplacement de son P.A.V. Le président indique qu'il est avant tout nécessaire de procéder à une mise à disposition du terrain à la Communauté de Communes. La procédure requise à cet effet sera transmise à la commune de « Les Sièges ».

Le Maire de la Commune de BAGNEAUX, M. LEROY réitère sa demande de travaux sur le P.A.V. de Râteau à BAGNEAUX. Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à ce projet et charge le Président de signer tout document relatif à cet effet.

Déchèterie : Contrat Bourgogne Recyclage

Le président informe que le contrat d'enlèvement de déchets avec Bourgogne Recyclage arrive à expiration. Considérant le montant du marché (moins de 60 000 € sur 3 ans) le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité d'opter pour la « Procédure Adaptée » avec mise en ligne de l'appel d'offres sur le Site e-Bourgogne auquel la Communauté de Communes adhère. Il autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce marché.

Les conseillers souhaitent profiter de ce nouveau marché pour ajouter une benne 'spéciale bois' à la déchèterie. Ceci permettrait de mieux optimiser le tri, la benne à gravats actuelle étant souvent remplie de bois, et facturée au prix des gravats (plus coûteuse). La décision est prise à l'unanimité. M. Marcel LEROY, Vice Président est chargé de l'étude de cette acquisition.

Collecte « déchets verts »

M. Luc MAUDET, soumet un projet de dépôt de déchets verts sur la commune de Chigy en liaison et avec un entrepreneur en espaces verts, souhaitant centraliser le point de collecte avec les communes de Vareilles et des Sièges. Le conseil ne donne pas un avis favorable à cette proposition considérant que la Communauté de Communes n'a pas pour vocation de récupérer les déchets artisanaux et commerciaux. Les artisans travaillant dans le périmètre de la Communauté de Communes peuvent utiliser la déchèterie à raison de 2 m3 par semaine. Le président fait remarquer que le recyclage de ces déchets est facturé aux clients et que la communauté de communes ne peut se permettre d'engager des frais supplémentaires pour répondre aux besoins des artisans. Il fait remarquer par ailleurs que la mise en œuvre d'un tel projet impliquerait l'embauche de personnel pour la surveillance des dépôts. La benne à végétaux de la déchèterie fait souvent l'objet de refus, au moment du recyclage, pour cause d'éléments non recevables (cartons, sacs plastique, objets divers). Il n'est pas donné suite au projet mais toute proposition de recyclage de déchets verts est la bien venue considérant le montant (3 600€ en 2007, sans le transport) de cette prestation. M. MAUDET est chargé de toute étude relative à ce projet afin de limiter les coûts des déchets verts.

Déchèterie – personnel et horaires

Du fait du prochain départ en retraite d'un employé, une réorganisation des services sera étudiée et une nouvelle fiche de poste sera élaborée par le bureau. Un élargissement des horaires de la déchèterie est envisagé.

Rapport du coût des déchets

Le Président présente le rapport du coût de déchets de l'année 2007, (tableau ci-annexé) Il détaille chacun des postes : ordures ménagères, Points d'Apports Volontaires et Déchèterie. Le conseil approuve la bonne gestion du service tout en constatant l'augmentation des coûts, indépendante de notre volonté, mais due à la fluctuation à la hausse du marché d'enlèvement et de recyclage des déchets.

Renouvellement de la convention d'accès à la déchèterie de la Communauté de Communes de la Vanne pour les habitants des communes adhérentes au S.I.C.T.O.M. de Vanne en Othe :

Après étude des coûts de fonctionnement de la déchèterie, les membres du Conseil autorisent le Président à signer une nouvelle convention avec le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Vanne en Othe.

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2009 et permettra l'accès à la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque pour un montant annuel inchangé de 12,00 € par habitant pour les communes situées dans un périmètre de 15 kilomètres de la déchèterie et de 6,00 € pour les communes éloignées de plus de 15 kilomètres de la déchèterie.

Entretien de l'aire de la Grenouillère à Chigy

Suite à la démission de l'agent chargé du nettoyage des sanitaires de l'aire de la Grenouillère à Chigy, une étude a été réalisée pour une éventuelle intervention d'une entreprise extérieure. Les devis présentés ne donnant pas satisfaction, le conseil décide de procéder au remplacement de l'agent démissionnaire par l'embauche d'un nouvel agent, sur la base de 3 heures hebdomadaires. Le contrat précisera que cet agent sera polyvalent et sera amené à remplacer d'autres agents, notamment à la déchèterie. Des heures complémentaires seront prévues à cet effet. Un carnet de bord sera mis en place pour une meilleure gestion des horaires.

Retrait de la délibération du 4 mars 2008 relative à l'occupation du domaine public sur l'aire de la Grenouillère à Chigy

Le Président donne lecture d'une remarque de la sous-préfecture concernant la délibération du 4 mars 2008 relative à l'occupation du domaine public sur l'aire de la Grenouillère à Chigy.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retirer ladite délibération d'autant que la personne concernée, a changé d'emplacement et ne s'est pas installée sur le domaine de la Communauté de Commune.

Compétence SPANC

Le Président rappelle le souhait de certaines communes de transférer la compétence SPANC à la Communauté de Communes. A ce jour trois délibérations favorables ont été prises, à savoir, les communes de La Postolle , Vareilles et Villeneuve l'Archevêque. Les autres communes délibéreront ultérieurement.

Remboursement des frais de déplacement pour mission aux conseillers communautaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2123-22-5, le Président propose au Conseil communautaire d'accorder à ses membres le remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la Communauté de Communes, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

La prise en charge de ces frais est assurée sur la base d'indemnités kilométriques forfaitaires sur présentation d'un détail des déplacements.

Le Conseil communautaire autorise le président à engager ces dépenses sous réserve de l'émission d'un ordre de mission préalable.

Travaux au Syndicat d'Initiative

Considérant l'état de délabrement des fenêtres de la réserve du Syndicat d'Initiative, quatre devis ont été reçus. Après en avoir délibéré, suite à l'étude des devis le conseil choisit l'entreprise Iso Confort, pour un montant de 1 163.71€ T.T.C. consistant en la fourniture et la pose d'un châssis fixe et d'une fenêtre un ventail avec ouverture à la française et oscillo-battant avec double vitrage. Le président est chargé de la signature du devis.

Demande de subvention

Le président donne connaissance de la demande de subvention de l'association « Les Clérimois Loisirs » relative à l'organisation d'un vide grenier et aux animations culturelles associées à cette manifestation.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 500.00 € souhaitant soutenir de telles animations. Cette somme sera imputée aux crédits disponibles du compte 6574.

Décision modificative au compte 6554

Le Conseil communautaire décide de porter au compte 6554 un montant de 664.98€ TTC pour la participation au syndicat mixte Agedi 2008 et dit que les sommes nécessaires sont inscrites au Budget.

Commande de poubelles

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de commander 10 poubelles avec poteaux pour une enveloppe globale de 1 300€ T.T.C.

Questions diverses :

Relais du Syndicat d'Initiative : A la demande de la commune de « Les Sièges » le conseil confirme que certains commerçants, à leur demande, peuvent être des relais du Syndicat d'Initiative en proposant des dépliants, notamment les chemins de randonnées, charge à eux de se les procurer.

Bulletin communautaire : Le bulletin communautaire est actuellement en cours d'impression. Les mairies seront prévenues dès qu'il sera disponible pour procéder à sa diffusion.

Cyclo-Rail : Le Président rend hommage à Monsieur Maurice BLOCH, instigateur du projet qui avec ferveur et ténacité a permis cette audacieuse réalisation. Le Cyclo-rail a été inauguré vendredi 27 juin, en présence de Mme Marie-Louise FORT, Députée et de nombreux élus.

Le Conseil remercie R.F.F. (Réseaux Ferrés de France) pour son soutien et pour ses investissements et adresse ses encouragements à M. et Mme BERTRANT, concessionnaires du Cyclo-rail qui ont su « retrouver les manches » et miser sur ce projet.

Balayage aire de la Grenouillère : M. Marc JOLY fait part de l'état poussiéreux de l'aire de la Grenouillère et sollicite un balayage considérant la proximité du 'Point Frites' et la promiscuité avec les camions. Le président signale que cette intervention n'est pas du ressort de la Communauté de Communes mais que la demande sera transmise aux services du Conseil Général à toutes fins utiles.

Saint Amour : Le président rappelle la date de cette manifestation prévue le dimanche 3 août prochain, il sollicite la présence de conseillers sur le stand de la Communauté de Communes : MM. POISSON et STANIA, Mmes BEYAERT, THERY et ONIS font connaître leur candidature. Tous autres conseillers seront les bien venus sans démarche préalable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.